

POLE VETERINAIRE DU GOUET AU LIE

*Conditions générales
de fonctionnement*

Ploec L'Hermitage



1- Préambule

Date de rédaction des présentes Conditions Générales de Vente et de Fonctionnement : 24/04/2024

Les présentes Conditions Générales de Vente et de Fonctionnement régissent les relations contractuelles entre la structure « Le Pôle Vétérinaire Gouet au Lié », cabinet de Plœuc-L'Hermitage et les clients.

Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente, elles peuvent vous être remises, sur simple demande, sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <http://www.poleveterinaire.com>. Il est également possible d'en faire la demande par mail à gestion@poleveterinaire.fr.

Toute consultation dans notre structure découle du libre choix, révisable à tout moment, du Client de s'adresser aux Vétérinaires de notre cabinet.

Toute communication, tout acte effectué sur un patient ainsi que les achats réalisés dans notre établissement sont soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement, que le propriétaire ou détenteur de l'animal déclare connaître et accepter.

2- Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement, sis 30 rue des Ecoles 22150 Plœuc-L'Hermitage, est classé Cabinet Vétérinaire, et possède les modules chirurgie générale, hospitalisation et service de garde conformément à l'arrêté du 13 Mars 2015 relatif à l'appellation des domiciles professionnels d'exercices vétérinaires.

Nous sommes joignables par téléphone au 02 96 42 10 31, par mail contact@poleveterinaire.fr

3- Sociétés d'exercice et réseaux professionnels

Le cabinet est détenu par la société SELARL Pôle Vétérinaire du Gouët au Lié.

N° SIRET : 505 238 493

Notre société adhère à la centrale de référencement LVI.

Nos vétérinaires adhèrent par ailleurs à l'AFVAC (association française des vétérinaires pour animaux de compagnie), aux GTV (groupements techniques vétérinaires, pour les animaux de rente) et au SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral)

4- Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public

Le cabinet est ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le samedi de 8h30 à 12 h00 et de 14h00 à 18h00.

Les consultations (sauf urgence) ont lieu sur rendez-vous toute la journée. En cas de consultation sans rendez-vous ou d'une urgence, un supplément sera appliqué.

Toutes les chirurgies (sauf urgence ou cas particulier) ne s'effectuent que sur rendez-vous.

Les urgences sont assurées pendant les horaires d'ouverture par les vétérinaires du cabinet. En dehors de ces horaires, le numéro du cabinet 02 96 42 10 31 permet la prise en charge des urgences.

Pour les animaux de rente ; les petits ruminants et les équidés, la prise de rendez-vous se fait par téléphone au 02 96 42 10 31. Pour des visites exigées dans la journée, l'appel au cabinet doit se faire entre 8h30 et 9h30, urgences exceptées, sous peine d'un surcôt éventuel à discrétion du vétérinaire.

5- Personnel affecté aux soins des animaux

Vétérinaires titulaires :

- **Blaise PAUPELIN**, Dr Vétérinaire Associé, diplômé de l'école vétérinaire de Nantes (2001), diplômé d'Ostéopathie Vétérinaire (DIE 2012). Médecine et Chirurgie des Animaux de Compagnie, des Animaux de Rente, Chirurgie Orthopédique, Médecine et Dentisterie Equine.
- **Caroline SEIGNEURIN**, Dr Vétérinaire Associée, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes (2016), Assistanat en animaux de production (2017), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Marie LAMANDE**, Dr Vétérinaire Associée, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes (2016), Assistanat en animaux de production (2017), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Tanguy RAULT**, Dr Vétérinaire Associé, diplômé de l'école vétérinaire de Nantes (2013), Assistanat en animaux de production (2014), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Caroline PINCHON**, Dr Vétérinaire collaborateur diplômée de l'école vétérinaire de Nantes (2009), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Amélie SENA**, Dr Vétérinaire salariée, diplômée de l'école vétérinaire d'Alfort (2007), Internat en médecine et chirurgie des équidés. Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques, Compétente en cardiologie et écho-cardiologie des carnivores domestiques, Médecine et Dentisterie Equine.
- **Mathilde Fleury**, Dr Vétérinaire collaborateur diplômée de l'école vétérinaire de Toulouse (2004), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Pauline COTTAREL** : Dr Vétérinaire salariée, diplômée de l'école vétérinaire de Lyon (2016), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques
- **Agathe PILLAUD**, Dr Vétérinaire salariée, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes (2022), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques
- **Ricardo DUBON** Dr Vétérinaire salarié, diplômé de l'école vétérinaire de Saragosse (2003), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques, Compétent en comportement des carnivores domestiques
- **Margot COUVRY** : Dr Vétérinaire salariée, diplômée de l'école vétérinaire de Toulouse (2017), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques
- **Etienne MAS** Dr Vétérinaire salarié, diplômé de l'école vétérinaire de Lyon (2016), Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Mathilde ROLLO** Dr Vétérinaire salariée, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes (2022), Assistanat en animaux de production (2023) Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Jean Loup COUCHMAN** Dr Vétérinaire salarié, diplômé de l'école vétérinaire de Nantes (2022) Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés
- **Anne SOLIER**, Dr Vétérinaire salariée, diplômée de l'école vétérinaire de Nantes (1991) Médecine et Chirurgie des Carnivores Domestiques et des Animaux de Rente, Médecine des équidés

Assistants Spécialisés Vétérinaires (ASV):

- **Sabrina PRIGENT**, Assistante Spécialisée Vétérinaire de niveau V
- **Nolwenn PETTON COLMANS**, Assistante Spécialisée Vétérinaire de niveau V
- **Sandy LONGEPE**, Assistante Spécialisée Vétérinaire de niveau V
- **Sandrine COLLIAUX**, Assistante Spécialisée Vétérinaire de niveau V
- **Kierran RAULT**, Assistante Spécialisée Vétérinaire de niveau V
- **Annaelle BERNARD**, Assistante Spécialisée Vétérinaire de niveau V

Auxiliaires Vétérinaires (AV) :

- **Clarisse ANSQUER**, Auxiliaire Vétérinaire de niveau III/IV
- **Samantha PADEL**, Auxiliaire Vétérinaire de niveau III/IV
- **Clarisse POISSON**, Auxiliaire Vétérinaire de niveau III/IV
- **Viviane PASCO**, Auxiliaire Vétérinaire de niveau III/IV

- **Maxime ROSSIGNOL**, Auxiliaire Vétérinaire de niveau III/IV

6- Prestations effectuées au sein du cabinet vétérinaire

Animaux de compagnie

. MEDECINE GENERALE ET CHIRURGIE GENERALE :

- Consultation, vaccination, bilan de santé, bilan préopératoire, stérilisation, détartrage, soins dentaires, chirurgie des tissus mous.

. MEDECINE INTERNE :

- Cardiologie (consultation, échocardiographie, électrocardiogramme)
- Pneumologie, Gastroentérologie, Uro-néphrologie (consultation, et imagerie diagnostique)
- Hématologie, transfusions
- Maladies infectieuses et immunitaires

. DERMATOLOGIE :

- Consultation
- Examens cutanés (raclages, calques)
- Examen otoscopique des oreilles

. HOSPITALISATION ET PRISE EN CHARGE DES SOINS INTENSIFS :

L'hospitalisation se déroule dans deux pièces distinctes : chenil chiens et chats, chenil réservé aux maladies contagieuses.

Les chenils sont chauffés, si besoin des moyens de réchauffement sont prévus (tapis chauffants, bouillottes)

Si nécessaire, les administrations de fluides ou de médicaments seront réalisées via une pompe à perfusion.

Les animaux nécessitant des soins intensifs sont sous surveillance des vétérinaires et assistantes. Si leur état le nécessite, des dispositifs d'oxygénation sont mis en œuvre (cage à oxygène, masque nasal).

. NAC : lapins, furets, rongeurs, perroquets et autres oiseaux, reptiles...

- Consultation
- Examens complémentaires
- Chirurgie de convenance pour les lapins et rongeurs (stérilisation)

. IMAGERIE MEDICALE :

- Radiographie numérique
- Echographie

. ANALYSES ET LABORATOIRE D'ANALYSE VETERINAIRE :

- Analyses internalisées : biochimie, hématologie, endocrinologie, coagulation, ionogramme, cytologie,
- Analyses externalisées : cytologie, histologie, génétique, analyses spéciales.

. ANESTHESIE ET PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR :

Le protocole est élaboré par un vétérinaire selon l'état clinique de l'animal.

Un bilan sanguin pré-anesthésique pourra être réalisé après accord du propriétaire.

. PHARMACIE VETERINAIRE :

- Délivrance au chevet du malade.

- Délivrance sur ordonnance réservée à notre clientèle. L'article L5143-2 et 6 du Code de la santé publique autorise le vétérinaire à délivrer des médicaments. Celui-ci ne peut délivrer que les médicaments qu'il a lui-même prescrits ou qu'un autre vétérinaire exerçant au sein du Pôle Vétérinaire a prescrits. Il n'a pas le droit de tenir « officine ouverte », c'est-à-dire de délivrer les médicaments prescrits par un vétérinaire exerçant à l'extérieur de sa structure. Sinon, muni de l'ordonnance établie par le vétérinaire vous pouvez vous rendre chez un pharmacien titulaire d'une officine pour vous faire délivrer les médicaments.

. NUTRITIONNEL :

La clinique a à disposition des aliments spécifiques pour les chiens, les chats et les NAC :

- Aliments diététiques.
- Aliments physiologiques.
- Aliments de réhydratation et de convalescence.

. PRODUITS D'HYGIENE ET DE SOINS :

- Antiparasitaire externe, antiparasitaire interne, soins dermatologiques, soins d'hygiène quotidiens, hygiène buccodentaire.
- Produits d'entretien quotidien et accessoires.

. CONSEIL ELEVAGES CANINS & COLLECTIVITES :

- Médecine de groupe
- Bilan sanitaire canin

Animaux de Rente

- Médecine Générale, Médecine Préventive, Médecine de troupeau
- Suivi fécondité, Chirurgies Obstétricale et tissus mous
- Service de vaccination du troupeau
- Parage avec cage de contention
- Echographies bovines générales (dont pulmonaires)
- Bilan sanitaire, Rédaction des protocoles de soins, visite de suivi
- Acte de médecine liée à l'habilitation sanitaire après désignation en tant que vétérinaire habilité par le détenteur
- Analyses biologiques, biochimie, hématologie, bactériologie, parasitologie, analyses alimentaires
- Délivrance des médicaments, conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Vente de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

MEDECINE ET CHIRURGIE DES EQUIDES :

- Médecine et chirurgie courante (plaie, castration)
- Suivi gynécologique et obstétrique
- Visite d'achat et bilan locomoteur, radiologie des membres
- Dentisterie équine

7- Surveillance des Animaux hospitalisés

Les animaux hospitalisés font l'objet d'une surveillance attentive et adaptée à leur état clinique. L'ensemble des moyens matériels et humains est disponible pour la surveillance. L'équipe assure les soins dans la journée afin que leur séjour se déroule dans les meilleures conditions. Des passages et des surveillances la nuit et le week-end sont programmés chaque fois que cela est nécessaire sur décision du vétérinaire et en fonction de l'état clinique de l'animal.

Les hospitalisations des dimanches et jours fériés sont centralisées sur le site de Plainetel.

Les propriétaires peuvent rendre visite à leur animal, sur rendez-vous, pendant les heures d'ouverture, à condition que cela ne perturbe ni le fonctionnement du cabinet ni le bien-être de l'animal hospitalisé.

8- Permanence et continuité des soins

En dehors des horaires d'ouverture, nous assurons la gestion des urgences 7 jours sur 7 après contact téléphonique au : 02 96 42 10 31.

L'obligation de continuité de soin du cabinet vétérinaire est détaillée dans l'arrêté du 15 mars 2015.

Nous assurons la continuité de soins et la permanence des soins aux animaux de notre clientèle.

Il appartient au vétérinaire de juger du caractère urgent ou non de la demande. Pour les soins aux animaux de compagnie, le vétérinaire intervient exclusivement au sein de la structure sur un de nos trois sites (Saint Brandan, Plaintel ou Ploeuc sur Lié)

9- Espèces prises en charge :

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Animaux de compagnie :
chiens, chats, rongeurs, lapins, équidés, animaux de bassecour (habituellement)
furets, oiseaux, reptiles (occasionnellement)
- Animaux de rente : Bovins, Ovins, Caprins

L'établissement de soins vétérinaires ne dispose pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus.

10- Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client :

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un contrat de soins à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Le comportement agressif d'un animal présentant un danger pour le personnel soignant et les personnes présentes, nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention présentant un risque potentiel pour ce dernier. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière. L'examen du patient ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

11- Contrat de soins, conditions particulières

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat d'hospitalisation et de soins : « Fiche d'hospitalisation et de soins », *Document annexe 1*.

Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

12- Décès de l'animal

En cas de décès du patient, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation. Nous pouvons dans les autres cas assurer la crémation du corps par l'intermédiaire de la société ANIMA CARE.

Toute demande d'incinération devra être signée par le Client. Les frais d'incinération sont à la charge du Client.

13- Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

14 -Admission des animaux errants

A défaut de connaître ou de pouvoir joindre le détenteur de l'animal présenté par un tiers au cabinet, le vétérinaire se conformera à la législation en vigueur. En dehors de soulager la souffrance animale, le vétérinaire dirigera la tierce personne vers la mairie qui reste seule en charge de la gestion des animaux en divagation dans sa commune.

15 - Conditions tarifaires

Les tarifs des actes principaux sont consultables en salle d'attente. L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande au secrétariat du cabinet

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments délivrés et autres produits vendus, il donnera lieu à une facture détaillée conformément à la législation. La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire leur chiffrage exact : un devis estimatif sera remis au client, il peut comporter des dépassements, qui seront considérés comme acceptés par le propriétaire si ceux-ci ne représentent pas plus de 30% du prix. En cas de dépassement de plus de 30% du montant initialement prévu, l'accord préalable du propriétaire de l'animal soigné devra être obtenu avant la réalisation de ces prestations supplémentaires.

16 - Modalités de règlement

La totalité des honoraires devra être acquittée comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client par le moyen de son choix : Espèces, chèque, CB, virement ou prélèvement bancaire.

Les clients professionnels bénéficient d'une facturation mensuelle, reprenant l'ensemble des actes et achats réalisés au cours du mois.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient, ou lors de soins particuliers (interventions chirurgicales, examens d'imagerie médicale ou actes spécialisés).

De manière exceptionnelle, un paiement en 3 fois est possible selon les modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Lors de l'entrée en relation, le prestataire se réserve le droit d'exiger dès l'établissement du contrat de soins (verbal ou écrit) le paiement d'une avance ou de l'intégralité de la prestation.

Quel que soit le mode de paiement convenu entre les parties, le paiement ne sera considéré comme réalisé qu'après encaissement effectif de la totalité du prix.

En cas de non-paiement, le vendeur se réserve le droit de résilier le contrat de soins ou de suspendre l'exécution des prestations en cours et à venir conformément à l'Art R242-48 du Code Rural.

CLAUSE PENALE

Conformément à l'article L441-6 du Code du commerce, les pénalités de retard sont applicables dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture.

Ces pénalités de retard sont calculées sur la base de 3 fois le taux légal et donneront lieu à un minimum de perception forfaitaire de 40 €.

Si la carence de l'acheteur rend nécessaire un recouvrement contentieux, le client s'engage à payer, en sus du principal, des frais, dépens et émoluments ordinairement et légalement à sa charge, une indemnité fixée à 35 % du montant en principal TTC de la créance.

CLAUSE DE DECHEANCE DU TERME

En cas de non-paiement total ou partiel d'une prestation ou d'une commande à l'échéance, les sommes dues au titre de cette prestation/commande ou d'autres commandes déjà exécutées ou en cours de prestation seront immédiatement exigibles après mise en demeure.

CLAUSE RESOLUTOIRE

Le Pôle Vétérinaire du Gouet au Lié engagera des poursuites systématiques en cas de non-paiement des honoraires dus.

17- Rendez-vous non honorés

Les rendez-vous manqués et non annulés sont source d'une perte de temps et d'argent, d'une désorganisation du cabinet et de l'allongement des délais de rendez-vous. En conséquence, tout rendez-vous non décommandé pourra faire l'objet d'une demande d'indemnisation d'un montant équivalent à la moitié d'une consultation.

18- Clause de réserve de propriété

Toute délivrance de produits, de matériels et/ou de médicaments est conclue avec réserve de propriété. En conséquence, le transfert au client de la propriété des produits, matériels et/ou de médicaments est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix, intérêts et accessoires. Cependant, dès que le client prend possession des médicaments, il en devient responsable.

19- Litiges

Nous souhaitons répondre au mieux aux attentes de nos clients. Nous essayons d'être clairs et transparents dans les choix thérapeutiques que nous proposons.

Nous invitons néanmoins un éventuel client insatisfait d'une prestation à prendre contact avec nous : nous répondrons à toutes les questions afin de dissiper ses doutes ou résoudre son problème.

Malgré les explications données, si un client estime que nous aurions pu commettre une faute technique grave lui portant préjudice, nous organiserons une expertise avec l'ensemble des parties concernées.

En cas de litige à caractère déontologique le client peut s'adresser au CRO Bretagne, 53 rue Jules valles, 35000 RENNES.

En cas de litige sur la qualité de notre pratique, notre responsabilité Civile Professionnelle est assurée par Cabinet AXA DEBIAIS PANDELE, Centre Athéna, 2 rue François Jacob 22190 PLERIN Tel : 02 96 33 08 52 pour l'ensemble des vétérinaires exerçants au sein de la clinique.

En cas de différend financier il est possible de contacter le Médiateur de la consommation.

Le médiateur des litiges de la consommation de la profession vétérinaire a pour objectif de régler de manière amiable les différents financiers survenant entre tout détenteurs d'un animal, client d'un vétérinaire non professionnel et tout vétérinaire inscrit au tableau de l'Ordre. Il intervient sur les litiges relatifs aux prestations des vétérinaires (honoraires, prestations ou ventes)

Conformément à l'article L 152-1 du Code de la Consommation, en cas de litiges de la consommation, vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse suivante : mediateur-conso@veterinaire.fr ou par voie postale : Médiateur de la consommation de la profession vétérinaire, Conseil National de L'Ordre des Vétérinaire, 34 rue Breguet, 75011 PARIS.

20- Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

Document annexe 1



POLE VETERINAIRE DU GOUET AU LIE
Plaintel - Plœuc-L'Hermitage - Quintin
Médecine - Chirurgie - Imagerie – Ostéopathie – Physiothérapie - Phytothérapie
CONTRAT DE SOINS – CONSENTEMENT ECLAIRE ANESTHESIE CANIN

RECOMMANDATIONS ET CONSENTEMENT ECLAIRE :

Une intervention chirurgicale ET/OU une tranquillisation /anesthésie est programmée sur votre animal avec votre vétérinaire. Le présent document a pour but de vous y préparer au mieux en vous fournissant les informations générales sur le déroulé de la chirurgie, ainsi que les recommandations à suivre avant et après l'opération. Nous vous demandons de lire attentivement ce document afin de pouvoir donner votre consentement à la procédure anesthésique et chirurgicale proposée.

1. COMMENT PREPARER VOTRE ANIMAL A L'INTERVENTION

Le bilan préopératoire comprend un examen clinique approfondi et une analyse sanguine effectuée avant la chirurgie. Il permet de vérifier la fonction des organes vitaux, pour s'assurer que votre animal est apte à être anesthésié ; il nous permet également d'avoir des valeurs de référence pour votre animal qui serviront si des anomalies se développent au cours de sa vie. Ces examens complémentaires sont fortement conseillés à partir de l'âge de 7 ans ou si l'état le justifie.

L'animal doit rester impérativement à la diète pour éviter le reflux accidentel du contenu gastrique dans les poumons (graves complications) : **dernier repas la veille de l'intervention avant 20h**, l'eau, le matin de l'intervention.

Il est demandé de veiller à l'efficacité des traitements antiparasitaires de l'animal dans les 48 heures avant l'intervention.

Le matin de l'intervention proposez une petite balade à votre animal avant de venir, pour éviter les besoins urgents au réveil. Présentez le tenu en laisse ou dans une cage de transport.

2. LES PRINCIPAUX RISQUES ANESTHESIQUES ET CHIRURGICAUX

L'anesthésie est un acte couramment réalisé, cependant les interventions sans risque n'existent pas. En médecine vétérinaire comme en médecine humaine, l'anesthésie générale comporte certains risques tels qu'une défaillance cardiaque ou respiratoire, une allergie grave, une hyperthermie maligne (fièvre très élevée, imprévisible), pouvant entraîner le décès ou des séquelles irréversibles : ces cas, très rares, peuvent survenir sans qu'aucune faute n'ait été commise par le vétérinaire (ces risques augmentent avec l'âge, l'état de santé de l'animal et l'importance du geste opératoire).

Pour réaliser une intervention chirurgicale, le vétérinaire utilise différents procédés d'anesthésie en fonction de l'opération : injection intramusculaire ou intraveineuse, puis un relais gazeux est généralement effectué (sonde endotrachéale).

À la suite de l'acte chirurgical, il existe également des risques de complications dépendant de l'état de l'animal et de la technique utilisée : hémorragie, déhiscence de plaie ou éviscération, ou mort (0.05%). Là encore le vétérinaire adaptera ses compétences au mieux face à la situation rencontrée.

3. TRAITEMENT DE LA DOULEUR AVANT ET APRES L'OPERATION

Avant de procéder à l'opération, votre vétérinaire aura administré à votre chien ou chat un traitement anti-douleur afin que son réveil soit le moins douloureux possible. Si nécessaire, il pourra hospitaliser et prescrire des médicaments pour les jours suivants.

4. LES RECOMMANDATIONS DURANT LA CONVALESCENCE

Les effets secondaires d'une anesthésie générale chez votre animal nécessitent une grande vigilance de votre part lors de son retour à la maison : nausées et vomissements restent les plus fréquents. Les autres inconvénients sont beaucoup plus rares, toujours bénins et disparaissent spontanément ou après un traitement adapté. Ne soyez pas étonné si votre animal est fatigué : cela dépend de la dose d'anesthésique reçue et s'atténue avec le temps. La sonde introduite dans la trachée au cours de l'intervention peut engendrer de la toux pendant quelques jours. S'il ne semble pas très actif le soir de l'opération, cela n'est pas grave, votre animal a besoin de repos. De même s'il n'a pas faim, retirez la gamelle et attendez le lendemain. Il peut boire en petites quantités. Votre animal peut présenter des zones tondues : site opératoire, injections et pose du cathéter.

5. LES PROCHAINES ETAPES DU SUIVI

Votre vétérinaire va définir avec vous les rendez-vous de contrôle après l'intervention pour examiner plaie et pansement si nécessaire, et pour retirer les fils au bout d'une dizaine de jours (les fils résorbables tomberont tout seul). Des contrôles radiographiques peuvent être effectués dans les mois qui suivent la chirurgie. En cas d'anomalie ou de doutes, n'hésitez pas à nous contacter au plus tôt.

Nom du patient :
Nom du propriétaire :
Adresse :
Date de l'intervention :

Age :

Sexe :

Téléphone :

Je susnommé prie le DV.
acquises de la science

Et/ou ses collaborateurs d'effectuer pour mon animal, conformément aux données ac-

- Hospitalisation
- Anesthésie & chirurgie :
- Investigations diagnostiques & tranquillisation
- Mise en place d'un traitement médical

Votre animal sera à déposer à l'accueil pour ...

À jeun et l'heure de sortie sera fixée à

Qu'a-t-il l'habitude de manger ? Croquettes pâtées boîtes sachet ration ménagère Viande / BARF

BILAN SANGUIN

Une anesthésie admet un risque vital évalué entre 0,5% et 12% en fonction de facteurs favorisants (obésité, affection hépatique, cardiaque, rénale...), de l'état général de l'animal et de l'affection qui nécessite l'anesthésie. Afin d'adapter l'anesthésie à l'état de santé de votre animal, nous vous recommandons d'effectuer un bilan sanguin préanesthésique.

- Bilan sanguin : 79€
- Bilan sanguin senior : 108€
- Non, je refuse le bilan préanesthésique

EXAMENS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELS

- Histologie de masse : 92€
- Non, je ne souhaite pas.
- Identification électronique : 52€
- Non, malgré l'obligation légale depuis 1999

Devis indicatif de l'intervention et non contractuel (valable 7jours) :

J'ai bien noté qu'à tout moment, sur simple demande de ma part, le montant des soins engagés me sera précisé.

Je règle l'acompte de

€ et m'engage à régler la totalité des frais de l'intervention, des suivis (radiographies de

contrôle, ...) et de ses éventuelles complications dès la sortie d'hospitalisation de mon animal, quelle que soit l'issue des soins. J'ai été informé que la clinique n'était pas légalement tenue à une obligation de résultat.

Je reconnais avoir été informé du montant, qui comprend les actes prévisibles et qu'en fonction de l'étendu des lésions et de l'évolution de l'affection de mon animal, de sa réponse aux traitements institués, ce montant peut subir des variations importantes (parfois supérieures à 50%).

En cas de difficultés ou de faits difficilement prévisibles, et/ou en cas de dépassement d'honoraires plus importants (plus de 30%),

- Je demande que les dispositions ci-dessus définies soient strictement respectées et être contacté en cas de modification (en assumant pleinement les conséquences du délai éventuel) 🚨 URGENCE :
- OU

- J'autorise l'équipe soignante à mettre en œuvre les moyens qu'elle estime appropriés y compris le transfert entre site

Je reconnais avoir été clairement informé que tout acte chirurgical, même mineur, admet des risques, exceptionnels ou non, et en accepte toutes les conséquences. Je reconnais avoir pu obtenir toutes les informations que je souhaitais sur l'affection dont souffre mon animal et sur les soins qui vont lui être prodigués. Les différentes options thérapeutiques m'ont été expliquées, ainsi que le pronostic de récupération précisé.

SUITE A UNE CHIRURGIE

Une collerette (comprise dans le forfait stérilisation) devra être mise en place afin d'éviter le léchage de la plaie. Nous vous proposons également à l'achat un pet-shirt en alternative de la collerette (plaie thoracique ou abdominale).

Que souhaitez-vous pour son retour à la maison ?



Pet-shirt



Collerette



